

« nutes. Déjà une somme très-insuffisante a été donnée
« pour faire mettre en ordre et serrer dans des cartons
< i tous ces actes à mesure qu'on en dressait l'inventaire.
« Depuis longtemps ce travail est interrompu et il reste
« même à payer une partie de celui qui a été fait. Je viens
« appeler, Monsieur le Préfet, votre attention sur *cet*
« objet et vous prier de le mettre sous les yeux du
« conseil général assemblé en ce moment. Je ne doute
« pas qu'il n'alloue, sur votre demande, une somme
« nécessaire pour terminer, ou du moins pour conti-
« nuer cet important travail, sauf à y revenir l'année
« prochaine. »

Toujours préoccupé des mêmes pensées, le chef de la Cour se montrait encore plus pressant le 29 juillet 1822, au nom de l'intérêt des citoyens et de la dignité de la justice.

« Il est enfin, écrivait-il au préfet, un autre objet
« important dont j'avais entretenu, en 1820, Monsieur
« votre prédécesseur. Je lui rappelais que les archives
« de la Cour et celles de plusieurs autres corps judi-
« ciaires étaient déposées dans le grenier du Palais de
« Justice, exposées à la pluie, à la poussière et à la
« dévastation des rats; que, si l'on n'y apportait un
« prompt remède, elles seraient bientôt détruites; qu'il
« était urgent de les placer dans un meilleur local et de
× continuer leur classement par ordre de date. Il y a
« huit ou neuf ans que, sur la demande de la Cour, il
« fut alloué, par le gouvernement ou le conseil général
« du département, une somme de 5,000 fr. pour com-
« mencer à faire mettre ces archives en ordre. Déjà
« beaucoup d'actes importants ont été détruits en tout ou